

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2025-12-157
Séance du 19 décembre 2025

Objet : Ouverture de l'enquête publique pour le transfert d'office dans le domaine public communal de la Rue des Jardins du Souvenir

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
20	7	6

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 décembre à 14 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

VOTE Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 12 décembre 2025

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Philippe **BERTHOMIEU**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Carine **BOISSEL**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Guillaume **GARNIER**, Nina **MELLOUKI**, Julien **ARGOUD**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Monique **GRAZIANO-BAYLE** procuration à C. **BAUME**, Justine **ROUQUAIROL** procuration à C. **MUCCIO**, Christian **SUAU** procuration à J C **REY**, Nicole **SAGE** procuration à P. **BERTHOMIEU**, Marilyne **FOURNIER** procuration à C. **ROUX**, Jean-Louis **MORELLI** procuration à B. **NASS**, Olivier **WIRY** procuration à G. **SANCHEZ**

Conseillers municipaux absents : Michèle **FOND-THURIAL**, Mourad **ABADLI**, Karine **GARDY**, Pascale **BORDES**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Thierry **VINCENT**

Secrétaire de séance : Carine **BOISSEL**

Objet : Ouverture de l'enquête publique pour le transfert d'office dans le domaine public communal de la Rue des Jardins du Souvenir

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment en ses articles L.318-3, R.318-10 et R.318-11 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L.141-2 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment en ses articles R.134-5 et suivants ;

Vu la délibération du 5 juillet 1982 relative à l'enquête publique et au classement dans la voirie communale de la Rue des Jardins du Souvenir ;

Considérant que la Rue des Jardins du Souvenir est une voie privée ouverte à la circulation publique, située dans un ensemble d'habitations et qui permet le lien entre les voies publiques Avenue Jean Perrin et Avenue du Général de Gaulle ;

Considérant qu'au vu de l'ancienneté de la délibération la régularisation n'est pas possible en l'état ;

Considérant que cette question a été présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie du 03 décembre 2025 ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'abroger la délibération du conseil municipal, relative à l'enquête publique et au classement dans la voirie communale de la Rue des Jardins du Souvenir, en date du 5 juillet 1982 ;
- d'approuver le principe de classement d'office dans le domaine public communal de la voie dénommée « Rue des Jardins du Souvenir » cadastrée BI 170, d'une superficie de 1647 m² et d'une longueur de 195 m ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique conjointe dont les modalités seront précisées par voie de publication ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à l'urbanisme à signer les actes à intervenir, et tous documents se rapportant à cette affaire.

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET